

## **DELIBERATION DD2024\_062**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 mai 2024

**LE 30 mai 2024**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	46
Votants	61
Pouvoirs	16

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **SMAD : PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'AÉROPORT DE BERGERAC DORDOGNE PERIGORD**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. GEORGIADES, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FRANCESINI, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme MONTEIL-MAYAUD

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. REYNET, Mme KERGOAT, M. LEGAY, M. MALLET, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. BARROUX, M. GASCHARD, Mme LANDON, M. PALEM, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, M. PERIER, Mme CHERBERO

#### **POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER  
Mme LABAILS donne pouvoir à M. LAVITOLA  
M DENIS donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
Mme ROUX donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. SERRE donne pouvoir à M. MOISSAT  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à M. PASSERIEUX  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. DUCENE  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. MARTY  
M. BOURGEOIS donne pouvoir à Mme DUVERNEUIL  
Mme FAVARD donne pouvoir à Mme DOAT  
M. NOYER donne pouvoir à M. CHANSARD  
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT  
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. DELCROS

## SMAD : PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'AÉROPORT DE BERGERAC DORDOGNE PERIGORD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** depuis le 1er janvier 2008, a été opéré le transfert de compétences d'aménagement, d'exploitation et de développement de l'aérodrome de Bergerac-Dordogne-Périgord au Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD).

**Que** le syndicat mixte air Dordogne (SMAD), propriétaire de l'aéroport de Bergerac-Dordogne-Périgord regroupe le Conseil Départemental de la dordogne, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, la communauté d'agglomération le Grand Périgueux.

**Que** le SMAD s'est prononcé sur le principe d'une délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation de l'aérodrome. A l'issue de la procédure de consultation, le comité syndical du SMAD a approuvé par délibération du 17 octobre 2019 le choix de confier la DSP au groupement SABDP- EGIS AIRPORTS, nommé EGC Aero (consortium CCI 51% et EGIS Avia 49%), pour une durée de 12 ans jusqu'en janvier 2032.

**Considérant que** dans le cadre du transfert de la compétence de gestion aéroportuaire du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et des évolutions autorisées par la loi NOTRe dans le champ de l'économie et du tourisme, le Grand Périgueux participe financièrement au budget principal du syndicat mixte air Dordogne pour la gestion de l'aéroport de Bergerac Dordogne Périgord.

**Que** concernant le bilan du trafic de 2023, la poursuite nette de la reprise du trafic, représentant un total de 239 065 passagers contre 222 566 passagers en 2022, soit une progression de + 7%.

**Que** de manière générale, la tendance trafic 2024 devrait se situer à un niveau avoisinant les 236 000 passagers soit quasi à l'identique de l'année 2023. Ce prévisionnel tient compte des éléments suivants :

- D'une nouvelle destination vers EDIMBOURG du 2 avril au 26 octobre en remplacement de PORTO ;
- Suppression de la destination BIRMINGHAM proposée par JET2 ;
- Rajout de rotations supplémentaires par British Airways A en période de Noël, en destination de LONDON CITY.

**Considérant que** conformément au budget voté par le Comité syndical du 21 février 2024, et aux statuts du SMAD, la participation de la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux au SMAD pour l'exercice 2024 est la suivante :

En € HT	Remboursement de la dette	Participation statutaire	Total
La Communauté d'agglomération du Grand Périgueux	12 810, 68 €	54 691, 04 €	67 501,72 €

**Que** la participation financière de l'agglomération du Grand Périgueux est répartie de la manière suivante en fonction de l'implication de chacune des collectivités dans le syndicat. Celle de l'agglomération du Grand Périgueux est de 6 % :

Collectivité	Remboursement de la dette	Participation statutaire	(hors remboursement de la dette)
Communauté d'agglomération du Grand Périgueux	12 810,68 €	54 691,04 €	6 %
Conseil départemental de la Dordogne	90 127,91 €	391 952,44 €	43 %
Communauté d'agglomération du Bergeracois	60 799,40 €	236 994,50 €	26 %
Région Nouvelle Aquitaine	25 744,36 €	227 829,32 €	25 %

Qu'il est proposé au Conseil Communautaire du Grand Périgueux de valider pour l'année 2024 pour l'aéroport de Bergerac-Dordogne-Périgord : la participation financière du Grand Périgueux d'un montant de 67 501,72 € HT au budget SMAD.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de valider pour l'année 2024 pour l'aéroport de Bergerac-Dordogne-Périgord la participation financière du Grand Périgueux d'un montant de 67 501,72 € HT au budget SMAD ;
- Autorise le Président à signer les documents liés aux versements.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 17/06/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 17/06/2024	Périgueux, le 17/06/2024
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 